



# **Assemblée Générale**

**17 novembre 2022**

# AG ordinaire du 17 novembre 2022

## Ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport d'activités
3. Rapport financier
4. Projets 2022-2023
5. Questions diverses

# AG ordinaire du 17 novembre 2022

## 1. Rapport moral

# AG ordinaire – rapport moral

## Composition du comité directeur et du bureau (élections du 8 janvier 2021)

Membres	Rôle	
Elisabeth CHABOT	Présidente	 Bureau
Bernard DECKER	Vice-Président	
Max CALTEAU	Trésorier	
Jean BONORA	Trésorier-adjoint	
Manuelle THOUMY	Secrétaire	
Myriam MALGUID	Secrétaire-adjointe	
Sylvie BESNARD	Membre du comité	
Philippe CECAT	Membre du comité	
Brigitte MORGANA	Membre du comité	

Retrouvez les comptes rendus des réunions du comité directeur sur le site internet du club, à la rubrique Vie du club/ Lettres, comptes rendus et procès verbaux (accès restreint)

# AG ordinaire – rapport moral

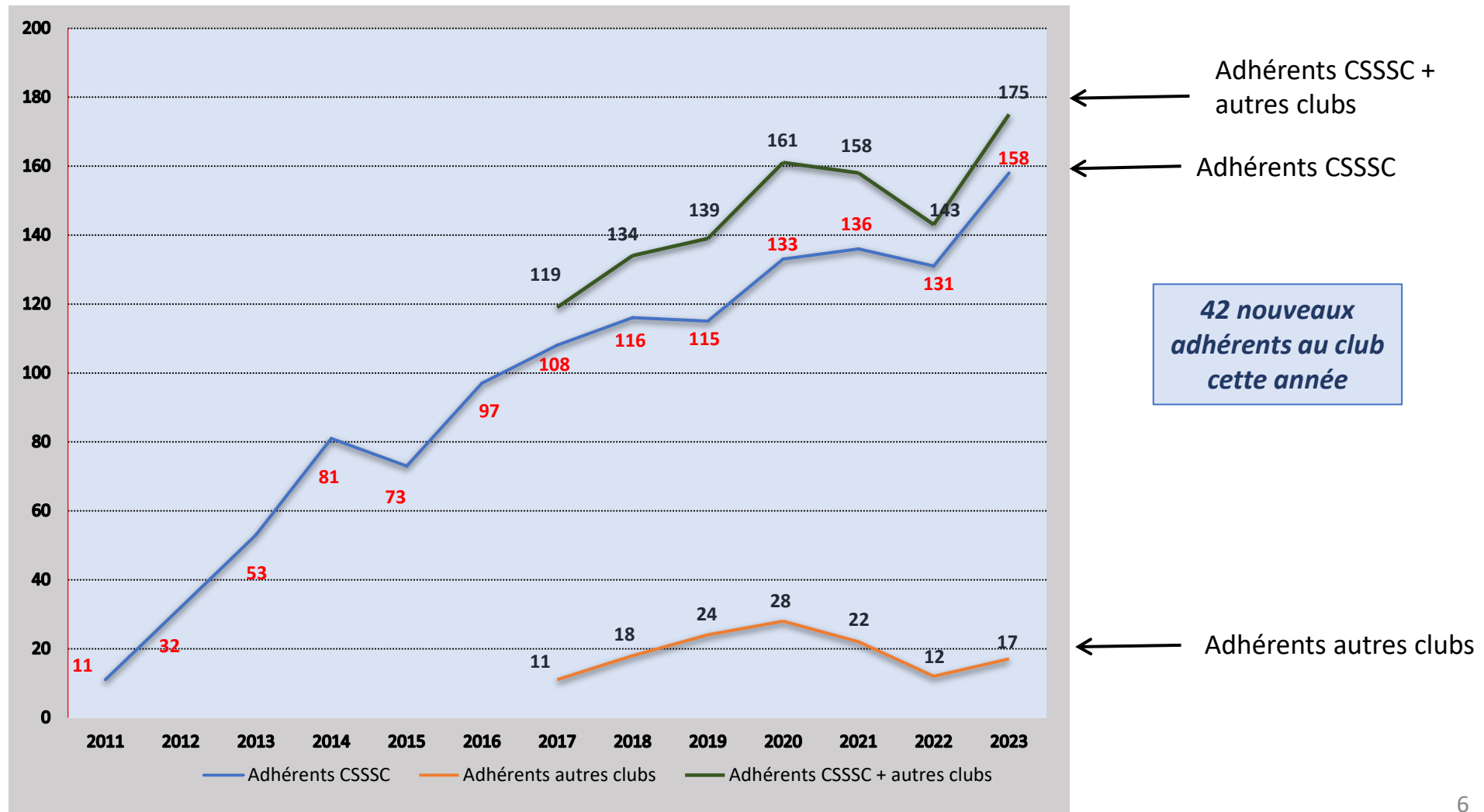
## Autres instances et fonctions

<b>Référente Formation</b>	<b>Référente Tourisme</b>
Sylvie BESNARD	Myriam MALGUID
<b>Commission Voyages</b>	Chantal BONORA
	Philippe CECAT
	Myriam MALGUID
	Manuelle THOUMY
<b>Comité de rédaction du journal CouliSSeS.Com</b>	Marie-Pierre BLONDEL
	Jean-Pierre HULIN
	Myriam MALGUID
	Manuelle THOUMY

# AG ordinaire – rapport moral

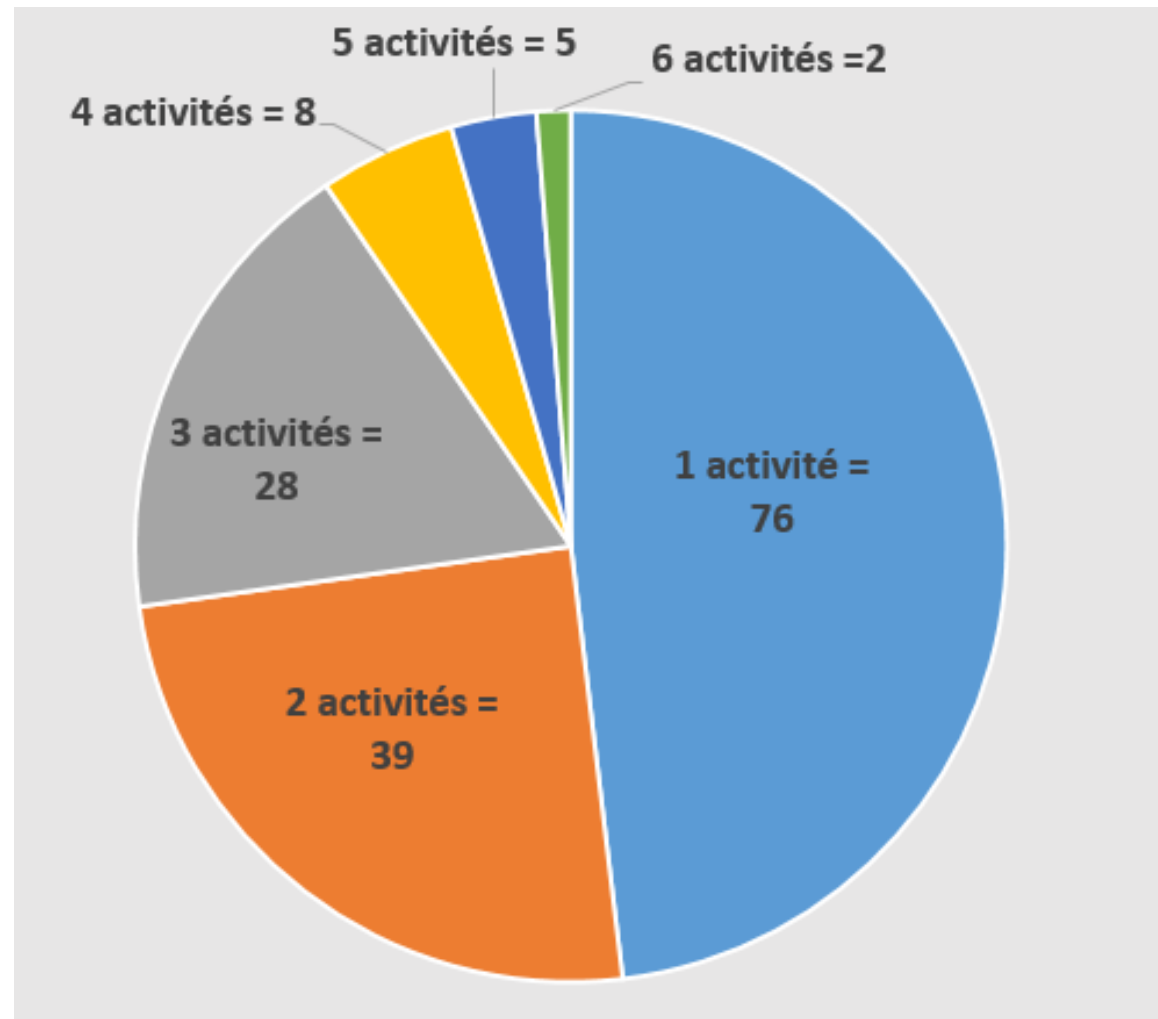
## Progression du club

Evolution du nombre d'adhérents (situation au 08/11/2022)



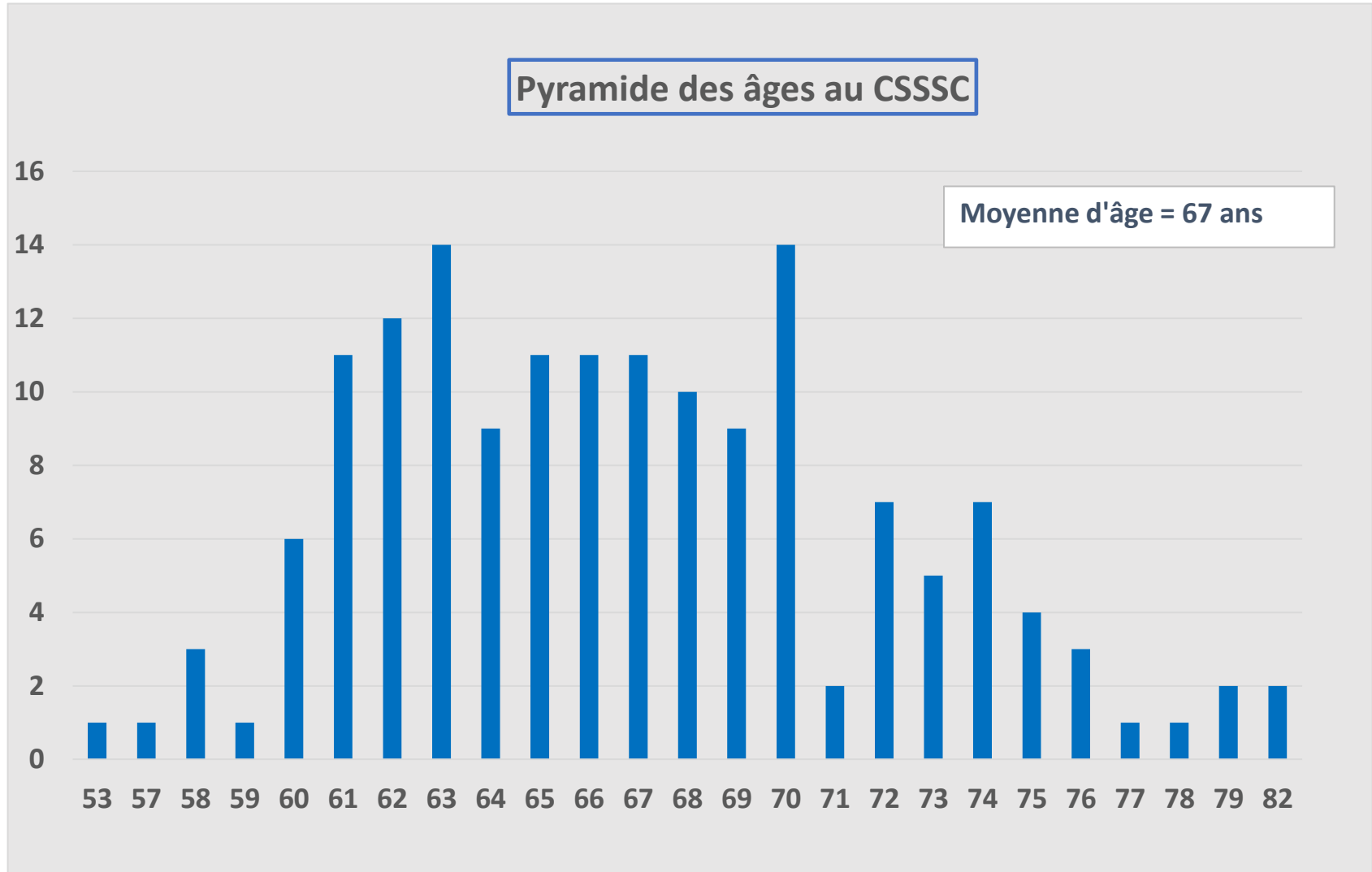
## AG ordinaire – rapport moral - Progression du club -

Nb d'adhérents (CSSSC) qui pratiquent de 1 à 6 activités



*52% des adhérents  
pratiquent plus d'une  
activité*

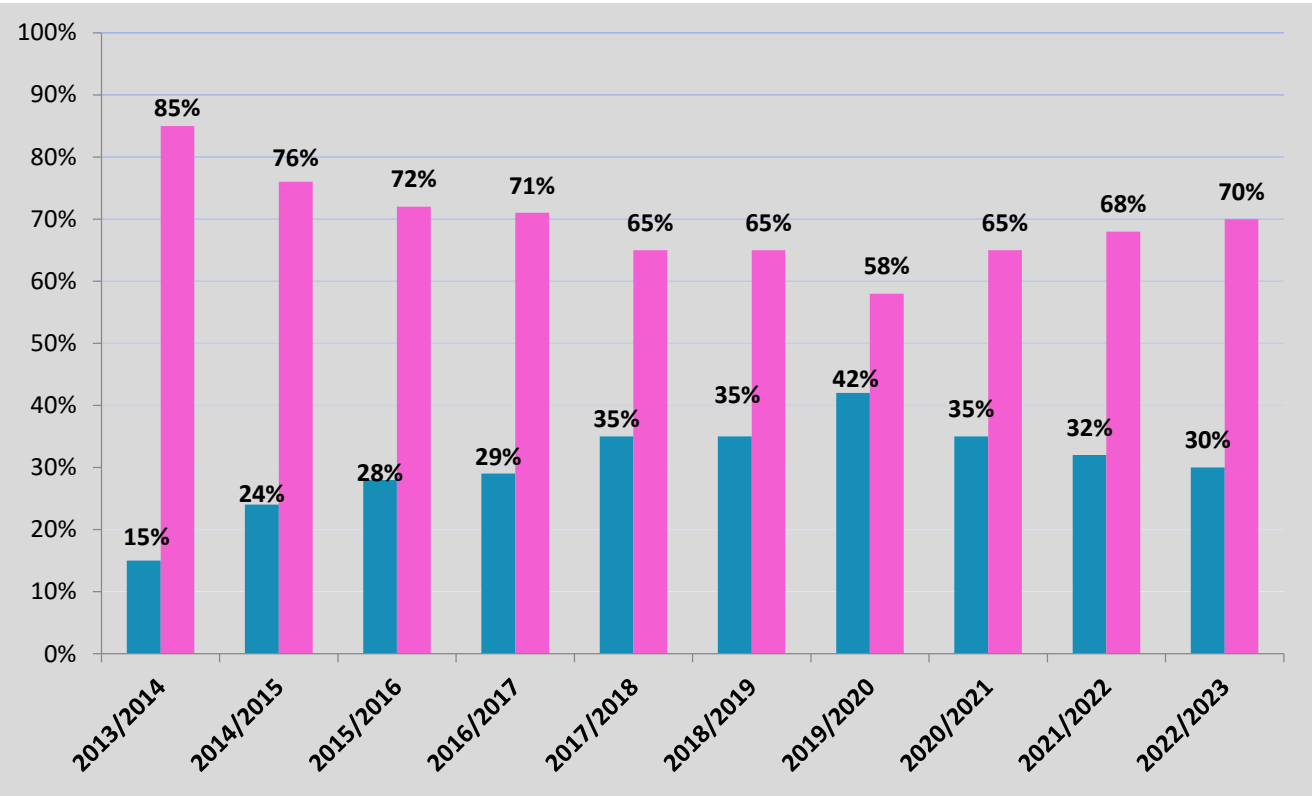
# AG ordinaire – rapport moral Progression du club



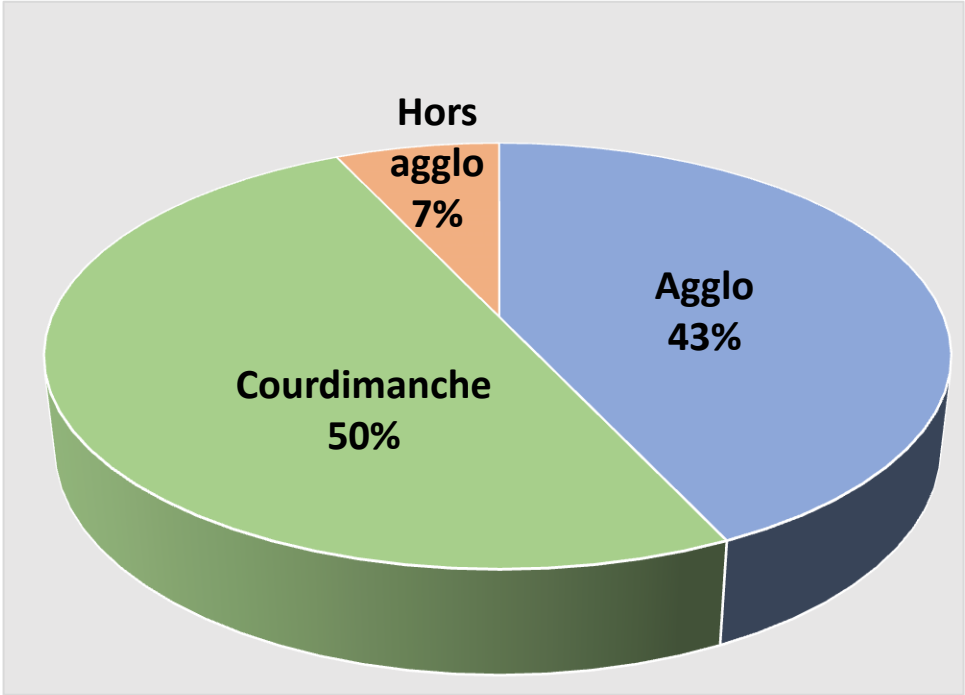


# AG ordinaire – rapport moral - Progression du club -

**Proportion Hommes/Femmes (CSSSC + autres clubs)**



**Résidence des adhérents (CSSSC)**



La proportion des Courdimanchois est supérieure à l’an passé (47%)

# AG ordinaire – rapport moral - Progression du club -

## Nombre d'adhérents par activités (CSSSC et autres clubs)

	Activ' mémoire	Cyclo	Danse	Gym	Marche nordique	Neuron-Activ'	Photo
<b>Saison 2022/2023</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>16</b>
<i>Saison 2021/2022</i>	/	15	16	15	20	31	/

	Pilates	Rando	Tai Chi	Tennis de table	Tir à l'arc	Yoga	Zumba
<b>Saison 2022/2023</b>	<b>24</b>	<b>97</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
<i>Saison 2021/2022</i>	26	89	7	7	17	11	12

# AG ordinaire du 17 novembre 2022

## 2. Rapport d'activités

- La fin de la saison 2021-2022 s'est déroulée dans de bonnes conditions. Ainsi, certains projets annulés plusieurs fois ont pu enfin se dérouler.
- CouliSSeS.Com : 18 parutions depuis octobre 2017. Le dernier est paru fin décembre 2021. Appel aux adhérents.
- Un mini-séjour de 2 jours du 6 au 7 avril 2022 a été organisé aux environs de Lens . 9 personnes (sur les 14 inscrits) ont pu visiter le Louvre de Lens, le musée de la mine de Lewarde et la carrière Wellington.
- Sorties du jeudi : une sortie guidée dans le Vexin le jeudi 19 mai (23 participants) et plusieurs sorties à Paris selon différents thèmes, commentées par deux passionnés d'histoire, Françoise et Jean-Marie (environ 20 participants à chaque sortie)

- Le séjour à Doucier, dans le Jura, a eu lieu du 9 au 13 mai 2022. Les 28 inscrits ont pu participer aux diverses activités proposées, telles que notamment le tir à l'arc, la randonnée, la relaxation, une après-midi aux thermes, ainsi que la visite de la Saline royale d'Arc et Senans (site classé au Patrimoine mondial par l'Unesco)
- Une demi-journée porte ouverte a été organisée le 15 mai 2022 au gymnase Ste Apolline, mobilisant une quinzaine de bénévoles. Plusieurs démonstrations (gym, danse, zumba) des ateliers participatifs (activ'mémoire, tennis de table et tir à l'arc) et des stands de renseignements sur toutes les activités du club.
- La traditionnelle journée multi-activités du club s'est déroulée dans une ambiance cordiale et sportive le jeudi 7 juin 2022 à Vétheuil, avec 34 participants. Au programme le matin, cyclo ou rando, puis pique-nique et l'après-midi canotage sur un bras de la Seine ou jeux .

## AG ordinaire – rapport d'activités

- Réinscriptions anticipées pour l'année 2022-2023 : permanence tenue par le secrétariat le vendredi 17 juin (matin) afin de recevoir les dossiers de réinscription. 78 dossiers ont été reçus.
- Forum associations (03/09) : une dizaine de membres du CSSSC ont tenu le stand, placé à l'extérieur comme les deux années précédentes. Beaucoup de demandes de renseignements et de souhaits de séances d'essai ont été reçus.
- Les activités ont pu reprendre pour la plupart dès la semaine suivant le forum, avec cette année deux nouvelles activités : Atelier Photo et Activ'mémoire.
- Séjour en Bretagne Sud du 12 au 16 septembre : 24 participants ont découvert (ou redécouvert) cette région aux paysages variés et pittoresques (Ile aux Moines, ria d'Etel, Josselin, forêt de Brocéliande entre autres).

## AG ordinaire – rapport d’activités

- La journée des Virades de l’Espoir (24/09), qui s’est déroulée cette année à Vauréal, a été une réussite. Plus d’une vingtaine d’adhérents du Club y ont contribué, soit en qualité de bénévoles pour tenir différents stands, soit en participant aux différentes marches ou courses. Le stand tir à l’arc a eu encore du succès cette année.
- Participation du Club à la marche bleue organisée par la ville d’Osny le 3 octobre 2022 : 3 animateurs de rando ont aidé à l’encadrement des nombreux marcheurs présents (environ 150 pour l’ensemble des trois parcours proposés)
- Organisation de l’animation :
  - Actuellement 24 animateurs (dont 3 externes à la FFRS)
  - Détail de l’ensemble des animateurs et référents par activités :

# AG ordinaire – rapport d'activités

## Organisation de l'animation

Activité	
Animateurs - animatrices	Référent (e)

Activ'mémoire	
Manuelle T Philippe C	Manuelle T

Marche et rando	
Bernard C Evelyne D Fernando F Guy B Jean-Pierre H Jean-Pierre T Philippe B Philippe C Robert A	Philippe C

Neuron' Activ	
Manuelle T	Manuelle T

Tennis de Table	
Guy B Robert A	Guy B

Cyclo-loisirs	
Didier S Nadine P Marie-France C (AS)	Nadine P

Pilates	
Frédérique (externe)	Michèle R

Tir à l'arc	
Bernard D César T Jean-Pierre H Myriam M	César T

Danse	
Marie-Pierre B	Aline B

Marche nordique	
Bernard C Patrick R	Patrick R
En cours : Gilles T & ...	

Photo	
Eric D Patrick S	Eric D

Zumba	
Frédérique (externe)	Léontine D

Gymnastique	
Gregory (externe)	Sylvie B

Tai-chi	
Henri C (FFRS)	Marie-Jeanne L

Yoga	
Denise (externe)	Dominique A



## AG ordinaire – rapport d'activités Site internet du club

- **Adresse du site :**

<http://sportseniorcourdimanche.com/>

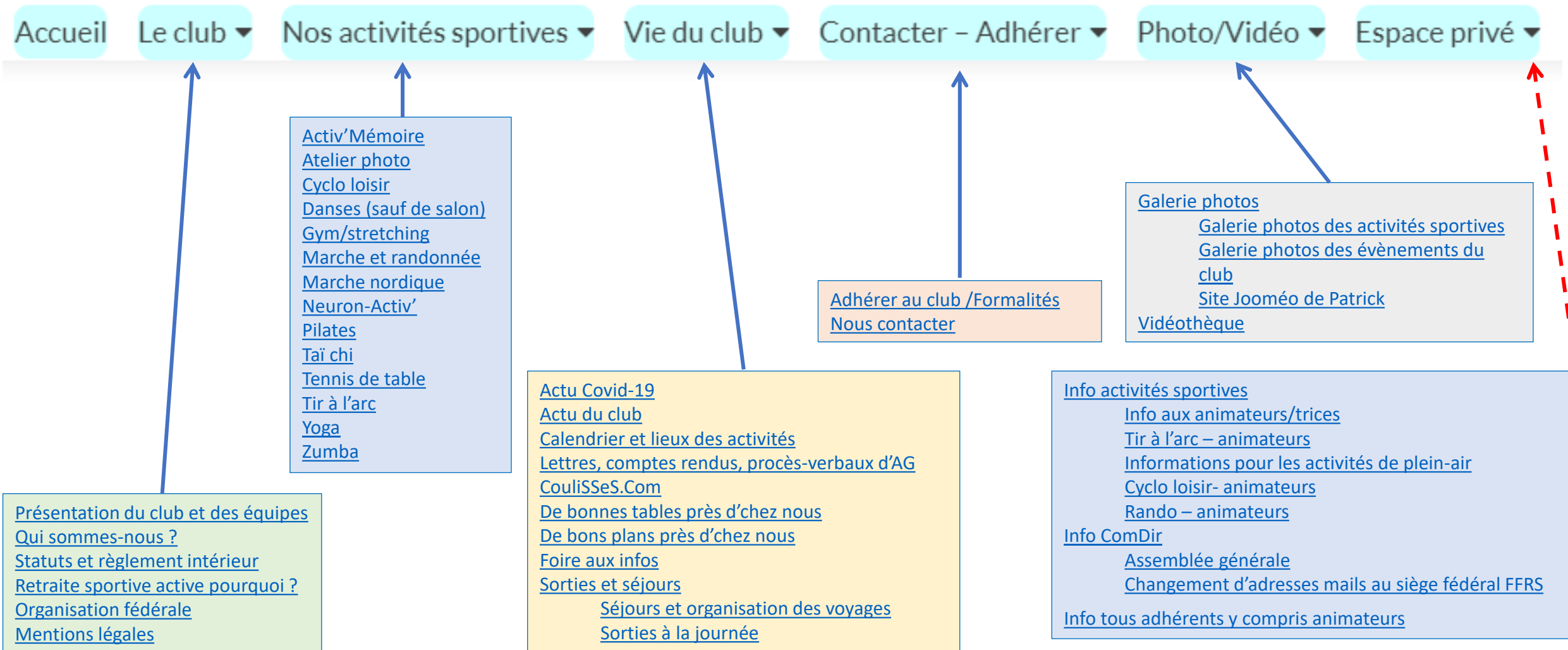
- **Infos publiques :** accessibles à tout visiteur.
- **Infos à accès restreint :** réservées aux adhérents, animateurs, membres du Codir, etc... accessibles avec identifiant et mot de passe (ceux de votre licence FFRS).

*Nota: pour les adhérents FFRS d'autres clubs, l'identifiant est celui de la licence et le mot de passe est composé de « RS » suivi des 4 derniers caractères de l'identifiant.*

*L'identifiant est définitif mais le mot de passe peut être changé à tout moment par l'adhérent à sa convenance.*

# AG ordinaire – rapport d'activités

## Site internet du club



# AG ordinaire – rapport d'activités

## Point sur la formation

- Rappel du cursus pour être animateur(trice) :
  - PSC1 (premiers secours)/ FCB (formation commune de base)
  - M1 (techniques d'animation)/M2 (module spécifique à l'activité) ou AS (formation plus courte)



*nota: La FCB reste un stage régional , le M1 peut se faire indifféremment au CORERS IDF ou aux Hauts de France.*

- Règles récentes:
  - Possibilité de s'inscrire en même temps à la FCB et aux modules M1 et M2 (aucun délai entre la FCB et le M1 / 21 jours minimum entre le M1 et le M2). Le PSC1, lui, peut s'acquérir à tout moment de la formation.
  - Possibilité de faire deux M2 la même année et également de s'inscrire à un module complémentaire (MC1, 2 ou 3) six mois après avoir fait un module M2.

# AG ordinaire du 17 novembre 2022

## 3. Rapport financier

### TRESORERIE

#### Présentation des comptes par le Trésorier

##### 1) BILAN DES COMPTES 2021/2022

*Situation financière arrêtée au 31/08/2022*

##### 2) BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

*Pour un fonctionnement du 01/09/2022 au 31/08/2023*

*BILAN DES COMPTES 2021-2022*  
*Situation financière arrêtée au 31/08/2022*

**Je vous remercie pour votre attention**

**L'avis du vérificateur des comptes**  
**Kit-Chun KAING**

**Avez-vous des questions?**

**VOTE**

# TRESORERIE

## Présentation des comptes par le Trésorier

### **2) BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023**

*Pour un fonctionnement du 01/09/2022 au 31/08/2023*

# AG ordinaire – rapport financier

## Budget prévisionnel 2022/2023

Droits d'inscription au CSSSC	
Adhésion et licence auprès du CSSSC	individuelle : 47 €
	couple : 84 €
Droit d'entrée pour licencié-e de la FFRS hors CSSSC	17 €

Activités	Cotisation
Activ'mémoire	10 €
Cyclo-loisir	10 €
Danse	10 €
Gymnastique	95 €
Marche/randonnée	10 €
Marche nordique	10 €
Neuron-Activ'	20 €
Photo	25 €
Gym Pilates	85 €
Tai-chi	95 €
Tennis de table	15 €
Tir à l'arc	56 € + 200 € de caution
Yoga	120 €
Zumba	95 €

*Approbation des cotisations  
(art.20 des statuts)*

*BUDGET PREVISIONNEL*  
*2022/2023*

**Avez-vous des questions?**

**VOTE**

Désignation de vérificateurs (trices)  
aux comptes pour l'année 2022-2023



# AG ordinaire du 17 novembre 2022

## 4. Projets 2022-2023

## AG ordinaire du 17 novembre 2022

### Projets 2022-2023

Intergénérationnel : découverte du tir à l'arc assurée par les 4 animateurs de la section pour les enfants du centre de loisirs de Courdimanche, avec la présence d'animateurs du centre.

Convention signée entre la Mairie de Courdimanche et le Club.

Planning établi pour plusieurs mercredis de l'année scolaire 2022-2023.

## Sorties d'une journée (*modalités et dates à définir*):

- ✓ Sorties thématiques à Paris : 1 par trimestre le jeudi
- ✓ Journée multi-activités en mai 2023 (lieu à voir)
- ✓ Journée à Elbeuf (rando, déjeuner au resto, musée de la Batellerie)
- ✓ Journée à Marines (rando, déjeuner au resto, musée de la Vigne)
- ✓ Visite du village de Ry (« village de Mme Bovary »)
- ✓ Rando avec visite d'un château dans le Vexin
- ✓ Visite du village de Gerberoy après une rando avec pique-nique

Séjours de 2 à 5 jours  
(détails et photos sur diapos suivantes)

- Mini -séjour de 2 jours dans l'Aisne du 19 au 20 Avril 2023 : une nuit à l'hôtel à St Quentin.
- Séjour multi-activités à la MFR\* de Doucier dans le Jura du 29 mai au 2 juin 2023 (tir à l'arc, randos de moyenne montagne, visites touristiques et détente)
- Séjour en Alsace Sud du lundi 11 au vendredi 15 septembre 2023 : 4 nuits à l'hôtel « Au relais d'Alsace » à Rouffach (68)

\* MFR = Maison familiale rurale

## ☐ Mini-séjour des 19 et 20 avril 2023 dans l'Aisne



Visite du Familistère de Guise



Balade à St Quentin (l'hôtel de ville, la gare, etc..)



Visite des souterrains de  
Laon : secrets sous la ville

## ☐ Séjour à Doucier (Jura) du 29 mai au 2 juin 2023



Le train des hirondelles de  
Champagnole à St Claude



Visite du Musée de la  
pipe et du diamant



Rando : Les cascades du Hérisson



Rando : le Pic de l'Aigle



Piscine, relaxation, sauna, soins  
aux thermes de Salins les Bains



Rando : Cascade des Tuffes

## ☐ Séjour en Alsace Sud du 11 au 15 septembre 2023 :



Musée National de  
l'automobile à Mulhouse  
(+ 450 voitures)



Ecomusée à Ungersheim : un  
musée vivant à ciel ouvert



Colmar : visite de la ville  
(petite Venise)



Kaysersberg, village incontournable  
de la route des vins



Riquewihr, village médiéval, qui a  
inspiré le film de Disney « la Belle et  
la Bête »



Le Haut Koenigsbourg : visite  
du château



Musée du cristal de Baccarat



Balade autour du lac de  
Gérardmer

## **AG ordinaire du 17 novembre 2022**

### **5. Questions diverses**

#### **5.1 Contrat d'engagement républicain**

Le contrat d'engagement républicain (voir ci-après), signé par la Présidente du Club, à la demande de la FFRS, doit être annexé aux statuts du Club et doit être fourni pour toute demande de subvention.



## **Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat**

### **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République.

### **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

# **Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat**

## **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON.DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

## **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## **Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat**

### **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ ET DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### **ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

## 5. 2 Des questions ?

Maintenant le comité directeur vous invite à partager « le verre de l'amitié »

